



Paris le 24 août 2022

LES ATTEINTES À L'ÉTAT DE DROIT SE MULTIPLIENT : LA DÉFENSE ATTAQUÉE

Notre consœur Me Lucie SIMON, adhérente au SAF et en charge de la défense des intérêts de l'imam Iquioussen devant la juridiction administrative, a fait l'objet de nombreuses menaces de mort et menaces de viols, harcelée quotidiennement par un flot de propos sexistes et haineux à son rencontre.

Une plainte a été déposée contre X auprès du Procureur de la République de Paris le 16 août 2022.

Ces comportements participent manifestement d'une volonté de déstabiliser la défense ce qui est intolérable dans un État de droit.

De plus en plus souvent, les juges, les avocat.es, les journalistes, les militant.es, les associations font l'objet d'actes d'intimidation, de menaces ou de campagne d'harcèlements dès lors qu'elles expriment leur soutien ou défendent des personnes étrangères.

L'attitude du Ministre de l'Intérieur qui médiatise à outrance des cas individuels et part en croisade sur les réseaux sociaux contre les personnes qu'il considère unilatéralement comme ennemis de la République ou comme étant « une minorité d'emmerdeurs », met incontestablement de l'huile sur le feu.

Le SAF exprime son plein et entier soutien à Me Lucie SIMON et invite les confrères et consœurs à être à ses côtés lors de l'audience devant le Conseil d'État du 26 août 2022.

Parce que ces actes graves nous concernent toutes et tous, et touchent le cœur de la démocratie, nous demandons à ce que le Garde des Sceaux les dénonce publiquement.